Image not found or type unknown

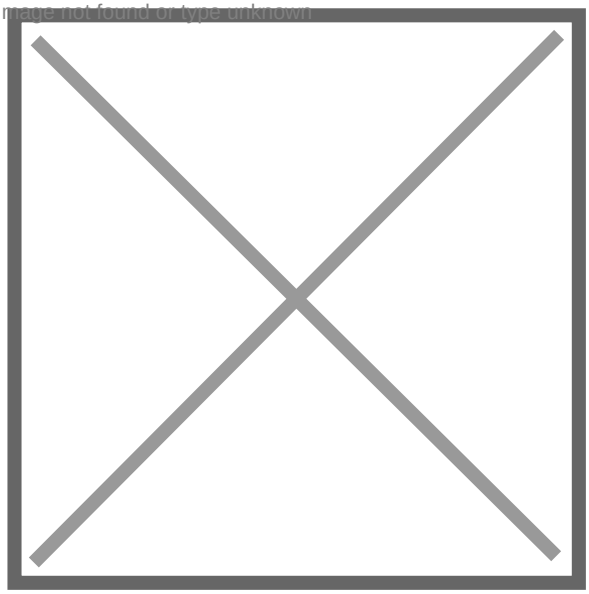

Comment enlever les condamnations du bulletin n°3

Par **karinesoto**, le **27/02/2008** à **17:48**

Bonjour,
j'aimerai savoir comment effacer les condamnations du bulletin n°3 les jugements remontent en 1998
si c'est une requête auprès du tribunal qui à jugé l'affaire,car je dois prendre la gérance d'un café brasserie qui appartient à mon père,il faut la licence 4.Me faut il un avocat en droit pénal?Merci

Par **ly31**, le **27/02/2008** à **20:16**

Bonjour,

Je vous conseille de vous rapprocher d'un Avocat

Il faut savoir, que toutes les peines inscrites sur le bulletin n° 3 du casier judiciaire ne peuvent être effacées

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **citoyenalpha**, le **28/02/2008** à **00:39**

Bonsoir

vous pouvez consulter faire une demande en ligne de votre casier judiciare B3

Il apparaît au vue de vos déclaration très peu probable qu'une condamnation y sois inscrite.

En effet ce bulletin ne comporte que les condamnations les plus graves prononcées pour crime ou délit :

les condamnations à un emprisonnement de plus de deux ans sans sursis ou dont le sursis a été intégralement révoqué,
les condamnations à un emprisonnement sans sursis ne dépassant pas deux ans si le tribunal en a ordonné la mention,

les interdictions, déchéances ou incapacités prononcées à titre principal pendant leur durée.

les décisions prononçant le suivi socio-judiciaire prévu par l'article 131-36-1 du Code pénal ou la peine d'interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole impliquant un contact habituel avec des mineurs, pendant la durée de la mesure.

Vous trouverez ci dessous le lien vous permettant de faire votre demande en ligne (faîtes un copier:coller)

https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20

Restant à votre disposition.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés